

# Un distributeur de pain, modèle unique pour le pays de Lumbres

C'était une envie du conseil municipal, qui l'avait proposée à la population par sondage. Depuis mardi 6 décembre, un distributeur de pain est installé à Seninghem. La boulangerie Tellier, à Lumbres, s'en occupe. Les prix ? Dix centimes de plus qu'en magasin pour un service quasi à domicile.

Par La Voix du Nord | Publié le 09/12/2016



La fenêtre s'ouvre pour prendre sa commande, c'est le seul modèle où la marchandise ne tombe pas.

C'est une idée que le conseil municipal portait. Avant l'été, il a interrogé la population, pour savoir ce qu'elle penserait de l'installation d'un dépôt de pain, au village. Les retours étaient favorables alors le maire, Christian Tellier, a noué des contacts avec des sociétés spécialisées. Recherche ardue. Les machines ne correspondaient pas à ses attentes et les contrats engageaient la commune sur une durée trop longue.

La réponse est finalement venue de Maubeuge. Christian Tellier a trouvé là-bas une société dont le commercial habite Boulogne-sur-Mer. Le conseil municipal a validé l'idée, en septembre, et lancé un appel d'offres auprès des artisans boulangers. Avec un seul critère : du pain disponible sept jours sur sept.

## Un contrat pour un an

Un seul répond à la demande : la boulangerie Tellier de Lumbres. « *La commune s'est chargée de la réalisation de la dalle, de l'aménagement et de l'alimentation électrique ; le*

*boulangier prend à sa charge le contrat de location de la machine pour un an »*, explique Christian Tellier.

Depuis mardi, la machine propose trois sortes de pains : un pain de campagne, un boulot et une baguette. « *Pour l'instant, je suis en phase de découverte des attentes de la clientèle. C'est la seule machine de l'arrondissement, un modèle similaire est installé à Louches et un autre à Fruges, commente Yves Tellier, le boulangier. Par la suite, je pourrai diversifier mon offre en proposant d'autres pains et des viennoiseries le week-end notamment.* »

« Mercredi, nous avons déjà dû procéder à un réapprovisionnement. »

La machine dispose de 40 casiers. C'est la seule sur le marché dans laquelle le produit ne tombe pas : une crémaillère assure la rotation devant la fenêtre de récupération du produit. Le paiement se fait par carte bleue ou en espèces. Une liaison par internet informe le boulangier en cas de souci ou de rupture. « *Mercredi, nous avons déjà dû procéder à un réapprovisionnement dans la journée.* »

Pour le maire, « *il s'agit d'un service supplémentaire offert aux habitants du village et alentours ; chacun doit se l'approprier et je souhaite qu'ils jouent le jeu puisqu'ils le souhaitaient lors du sondage* ». Côté tarif, « *les pains coûtent dix centimes de plus par rapport aux prix du magasin, précise Yves Tellier. Comme lorsque j'effectue le portage à domicile* ».